
M.E.S., Numéro 128, mai - juin 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 30 mai 2023



Revue Internationale des Dynamiques Sociales

Mouvements et Enjeux Sociaux

Kinshasa, mai - juin 2023

LES CRISES SOCIOPOLITIQUES A L'ÉPREUVE DU MIMÉTISME CONSTITUTIONNEL EN RDC.

par

Djibril SEFU TSHIB'EM WADJIBOU

Chef des travaux

Honoré KABAMBA SHAMBUYI

Chef des travaux

Trésor KANDA MUBAYA

Chercheur en Sciences Politiques.

Albert MANDE KAPANGA

Assistant en SSAP

Université de Kinshasa

Résumé

Cette recherche soulève d'abord des questions cruciales et épistémologiques de fond des concepts mimétisme constitutionnel et crises sociopolitiques qui se retrouvent liés, joint l'un à l'autre en Afrique noire, précisément en République Démocratique du Congo. Ensuite, elle présente une relation logique d'inadéquation entre l'esprit des textes (constitution) et les réalités quotidiennes (société authentique), sur le plan politique, social, culturel, économique ... qui ne s'accordent guère. Cette inadéquation engendre plusieurs situations de crises à répétition ayant comme enchaînement d'un côté la déliquescence de l'Etat et de l'autre côté, entrave la cohésion nationale et le développement du pays.

Mots-clés : crises sociopolitiques, épreuve, mimétisme constitutionnel, République Démocratique du Congo.

Abstract :

This research first raises crucial and basic epistemological questions of the concepts of constitutional mimicry and sociopolitical crises that are linked, joined to each other in black Africa, precisely in the Democratic Republic of Congo. Then, it presents a logical relation of inadequacy between the spirit of the texts (constitution) and the daily realities (authentic society), on the political, social, cultural, economic level... hardly agree. This inadequacy generates several situations of repeated crises having as a sequence on one side the decay of the State and on the other side, hinders the national cohesion and the development of our Country.

Keywords : sociopolitical crises, ordeal, constitutional mimicry, Democratic Republic of Congo

INTRODUCTION

Notre réflexion porte sur « les crises sociopolitiques à l'épreuve du mimétisme constitutionnel en RDC » avec un regard attentif sur les enjeux en présence, la perception de l'élite politique ainsi que les perspectives. De plus en plus, les crises sociopolitiques se multiplient en RDC et le mimétisme constitutionnel est cité parmi les éléments déclencheurs. En effet, l'importance décisive des Constitutions est sans conteste, elle réside non seulement dans la reconnaissance de l'État, mais aussi dans le refus théorique d'une autorité arbitraire au profit de l'État de droit, et finalement dans le schéma d'organisation des pouvoirs qu'elles cristallisent en tant que force unificatrice.

En RDC, l'indépendance acquise en 1960 a certes consacré la fin de l'Etat colonial, mais elle a surtout ouvert l'exigence de bâtir un Etat républicain. Pendant plus de six décennies à ce jour, il s'observe une pratique basée sur la notion de similarité des formes institutionnelles européennes et africaines, dont les lois fondamentales seraient tout à la fois l'exemple le plus évident et le plus déterminant. Il s'ensuit que les acteurs politiques ont perpétué un ordre mimétique de modèle de gestion d'Etat, de la constitution héritée

des pays colonisateurs, sans pour autant parvenir à changer la nature du système politique du pouvoir colonial afin de tracer de nouvelles lignes d'orientations pouvant incarner les *desideratas* des populations et de toutes ses sensibilités tout en tenant compte des valeurs originaires absolues, intrinsèques et authentiques. Pourtant, bien avant que Bertrand BADIE développe la notion « d'Etat importé »¹, dont la formule a depuis lors fait florès, un grand nombre d'études relevaient déjà l'origine étrangère des systèmes politiques africains, des textes règlementaires fondés sur les conceptions du pouvoir développées en occident après l'émergence de l'Etat-nation au XVII^{ème} siècle, et diffusées par les vellétés impérialistes des nations européennes deux cents ans plus tard. De ce qui précède, et au-delà de l'analyse statique des similarités et des différences entre les Constitutions africaines et leurs sources d'inspiration, ce sont ainsi les processus dynamiques de fabrication du droit, depuis les ambitions stratégiques de leurs commanditaires jusqu'aux enjeux postérieurs à l'écriture des textes, qui sont fréquemment abordés en Afrique, en général, et en RDC, en particulier².

I. PROBLEMATIQUE ET QUESTIONS DE RECHERCHE

Au demeurant, depuis les premières indépendances, l'Afrique noire, a été l'épicentre de nombreuses scènes et expériences constitutionnelles, dont beaucoup ont été décevantes, partant de leurs résultats peu escomptés sur la réalité quotidienne. Car, les structures étatiques en Afrique subsaharienne portent dans leur globalité un caractère exogène, étant donné qu'elles constituent la matérialisation de l'une des idées forces de la littérature universitaire depuis les premières accessions à l'indépendance des anciennes colonies. Il en résulte que depuis son accession à la souveraineté nationale et internationale, la RDC est confrontée à des crises politiques récurrentes, dont l'une des causes fondamentales demeure la problématique de la caricature constitutionnelle et de leurs animateurs.

En effet, les premières constitutions des nouveaux Etats étaient toutes tributaires des modèles métropolitains. L'effort d'adaptation était réel, mais très limité. Les constituants avaient cherché à introduire dans les nouveaux Etats l'esprit des institutions, les techniques de gouvernement, les modalités de la vie parlementaire pratiquée par l'ancienne métropole. Pour des raisons diverses, le mimétisme avait prévalu. Le plus souvent d'ailleurs, les nouvelles institutions avaient été rodées sous le contrôle des représentants de cette dernière ou, du moins, avec l'assistance technique de ses parrains ou de ses experts car une copie du texte constitutionnel de la transition; lui-même calquée sur le modèle Sud-Africain et Argentin.

Ces nouvelles constitutions africaines étaient marquées par des nombreuses ressemblances et similitudes avec celles élaborées à l'extérieur du continent³, du fait que l'imprégnation des élites africaines était telle qu'il leur était difficile d'imaginer des institutions autres que celles qui avaient contribué à leur « socialisation politique ». A ce jour, depuis l'entrée en vigueur de sa nouvelle constitution du 18 février 2006 que d'aucun qualifie « de la constitution de liège », la RDC traverse une litanie des crises sociopolitiques causée par le mimétisme du tréfonds constitutionnel dont les cas exemplatifs retenus sont :

La controverse de la responsabilité du premier ministre devant le parlement, qui en soit n'est qu'un exécutant de la politique du président de la République, en lieu et place du président. La modification de modalités et mécanismes de deux tours à un seul tour à l'élection présidentielle de 2011; La controverse autour de l'interprétation de l'article 70 alinéa 2 de la constitution de 18/02/2006⁴. Toutes ces illustrations trouvent un soutien

¹ BADIE, B., *L'Etat importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, Paris, 1992, p. 193.

² MULAMBU MVULUYA, F., *Systèmes Politiques Comparés*, cours dispensé en première licence SPA/Unikin, 2010-2011.

³ Yves MENY., *Les politiques du mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet*, Harmattan, Paris, 1993, p.191

⁴ L'article 70 alinéa 2 de la constitution du 18 Février 2006 qui stipule ce qui suit : « A la fin de son mandat, le Président de la République reste en fonction jusqu'à l'installation effective du nouveau Président élu ». Le MES-RIDS, n°128, Mai - Juin 2023

logique dans la thèse de Bertrand BADIE qui accuse l'attitude inerte des acteurs politiques africains d'être les produits propres et fabriqués de la néo-colonisation; donc, ne peuvent inquiéter l'héritage de mentors, sans remettre en cause leur propre base matérielle, sociologique, culturelle, religieuse, politique et économique⁵. En RDC, les acteurs politiques priorisent les textes fondamentaux qui leur assurent la conservation du pouvoir, de surcroît taillés sur mesure pour enfin d'assurer leurs existences politiques, soit encore la quête d'une vie sociopolitique respectueuse et qui réponde aux normes, aspirations et réalités internes du pays afin d'éviter une ritournelle des crises sociopolitiques émanant des interprétations controversées des textes constitutionnels⁶.

Par ailleurs, Fabrice Hourquebie affirme dans son introduction que les constitutions africaines ont fait l'objet de beaucoup d'espoir, dans un contexte d'essor du constitutionalisme post 1990, il envisageait trouver dans ce prometteur calqué de grandes puissances (constitutions) sur le plan interne une certaine sacralité qui lui avait valu au lendemain des indépendances des années 1960 une autogestion d'Etat, malgré l'insuffisance de la crème intellectuelle capable d'assurer la relève⁷.

De ce qui précède, la RDC, quoique devenue depuis 1960 un Etat souverain, est soumise à un « régime spécial d'assistance internationale⁸ » des puissances étrangères qui l'ont contrainte à la dépendance infantile et à l'abandon des intérêts internes de son peuple. Bref, Nous allons à travers cette étude montrer que la non socialisation de tous ces ordres sociaux, constitutionnels et politiques soumis à la RDC constituent en réalité le résultat logique d'un processus historique de mise en dépendance.

A ce stade de réflexion, l'inadéquation engendre plusieurs situations de crises à répétition ayant comme enchaînement d'un côté la déliquescence et l'inefficacité de l'Etat de pouvoir faire face à ses rôles et devoirs régaliens qui s'observent par une distanciation paralysante entre les gouvernants-gouvernés dans la vie sociale ; de l'autre côté, la turbulence dans tout le sens dans l'arène politique congolais et qui occasionnent les crises constitutionnelles, celles-ci au demeurant fragilise l'autorité de l'Etat.

Au regard des résultats à atteindre, notre préoccupation se focalise autour des interrogations suivantes :

- comment sortir la République Démocratique du Congo du mimétisme constitutionnel devenu générateur de crises sociopolitiques ?
- quelle serait la perception des élites congolaises face à des crises sociopolitiques récurrentes ?

II. HYPOTHESES DE LA RECHERCHE

Les crises sociopolitiques découlant du mimétisme constitutionnel en RDC, seraient principalement dues à une mauvaise transposition des dispositions constitutionnelles.

Président Joseph Kabila était fin mandat, cet article a suscité des remous au sein de cosmos socio-politique congolais allant jusqu'à chercher l'interprétation de la cour constitutionnelle pour atténuer la tension causée par celle-ci. Nous avons remarqué que cette interprétation ne répondait ni à aucune logique partant de l'esprit et la lettre.

⁵ Bertrand BADIE., *op.cit.*, p.18.

⁶ Lire à ce propos l'analyse et la réflexion riche de MAMBI Héritier sur la question relative à la copie de régimes politiques occidentaux en Afrique (cours de systèmes politiques comparés dispensé vendredi 07 Juin 2019), Il est évident qu'il n'y a pas de modèle constitutionnel pur et que tout modèle constitutionnel, confronté à la pratique peut déboucher à des situations très variées... Reste alors le choix d'un modèle constitutionnel. Dans les démocraties libérales, où le respect du pluralisme est la règle de base, le système parlementaire, le système présidentiel et semi-présidentiel sont toujours les points principaux de référence, mais qui nécessitent toujours une sorte de tropicalisation au sein du système en quête d'un modèle constitutionnel du type similaire.

⁷ HOURQEBIE Fabrice., « Les sens d'une constitution, vu de l'Afrique », titre II, septembre 2018, n°1, *autour du monde*, Paris, p.2.

⁸ Lire BONGELI YEIKELO YA ATA Emile., « L'Etat-bébé » in *analyses sociales*, volume IX, numéro unique, Janvier-Décembre, 2004, p. 46.

Cela signifie que ce décalquage n'est pas nécessairement une technique préjudiciable en RDC en particulier, mais qu'il est en usage pour des fins politiques à telle enseigne qu'il est devenu un instrument du pouvoir exécutif dont d'aucun qualifie de la caricature constitutionnelle. Ainsi donc, les crises sociopolitiques à répétition en RDC exigent de concilier les bases culturelles, sociales, politiques et religieuses pour promouvoir principe constitutionnel authentique de l'Etat et de l'homme.

En ce qui concerne la perception de l'élite congolaise à la récurrence des crises sociopolitiques corollairement au mimétisme constitutionnel, depuis 1960, la contestation essentielle à la base de son retard sur la lancée de la stabilité politique et du développement demeure sa dépendance séculaire et multipolaire à côté des préoccupations liées à la gouvernance sur le plan interne, qui, à notre avis, constituent une altercation secondaire. Pour matérialiser un changement politique réel, capable de résoudre la crise congolaise (sociopolitique, constitutionnelle), nous estimons la refondation de l'ordre constitutionnel congolais, dans sa dimension stratégique-axiologique, c'est-à-dire beaucoup plus miser les acteurs de la société en général, et de l'homme en particulier. Cette refondation voudrait corriger les ratées, les inadéquations et les hérésies observées dans le quotidien de la société congolaise après l'avènement d'une nouvelle constitution.

Dans cette perspective, la RDC reste à recréer et donc à refonder par les congolais eux-mêmes, au-delà des apparences de bonnes intentions que ce mimétisme constitutionnel nous offre du jour au jour avec un spectacle de l'effondrement à petit feu de l'Etat congolais. Le patrimonialisme constitutionnel est une théorie qui prône la refondation de bases constitutionnelles authentiques de l'Etat et de l'homme congolais qui défend l'assimilation d'inspirations importées, recettes imposées de l'extérieur, mais qui préconisent la capacité de congolais à créer, sinon à recréer un nouveau Congo conformément à sa nature authentique, culturelle ou naturelle dans le strict respect d'observance des valeurs africaines et/ou congolaises.

III. METHODOLOGIE ET GRILLE DE LECTURE

De nos jours, il est évident que parmi les débats qui alimentent les discussions en sciences sociales, figure celui de la méthode et technique. Certains estiment que l'heure est révolue pour parler d'une démarcation entre méthode et techniques, d'autres par contre à l'instar de Madeleine Grawitz, parlent d'une interdépendance entre technique et méthode qu'il convient de distinguer⁹. Nous par contre, estimons que ce qui importe, c'est la démarche suivie pour atteindre le résultat car l'efficacité et la qualité d'une recherche reposent sur le résultat obtenu, qui à son tour, est étroitement lié aux éléments utilisés dans la démarche scientifique.

3.1. Méthode

Pour cette dissertation, nous avons opté pour la méthode de l'histoire immédiate. Autrement qualifiée d'« histoire ultra contemporaine », « histoire vivante », (Verhaegen¹⁰), « histoire instantanée¹¹ » (F. Brandel), « histoire au présent » (G. Picon)¹².

⁹ Séminaire sur la méthodologie quantitative aux apprenants de troisième cycle en Sciences politiques et Administratives animé par le Professeur Jacques TSHIBUABUA Kuditshini., le 21/06/2018 au local Iunga Kabongo.

¹⁰ VERHAEGEN Benoît., *Introduction à l'histoire immédiate essai de méthodologie Quantitative*, Duculot, 1974, Gembrux, p.276.

¹¹ Madeleine GRAWITZ., *Méthodologie des sciences sociales*, Dalloz, 1999, Paris, p.17.

¹² On peut lire utilement la collection des œuvres et différentes publications de certains auteurs, notamment VERHAEGEN Benoît et SHOMBA KINYAMBA S., dans *Benoît VERHAEGEN et l'essor des sciences sociales au Congo-Kinshasa*, les contributions de J.M MUTAMBA., « Benoît VERHAEGEN, le père de l'histoire immédiate », de LOBHO Lwa DJUGUDJUGU « L'éloge de l'histoire immédiate », de TSHUND'OLELA E.S., « Histoire immédiate et interdisciplinarité, la portée et les limites du fait historique » M.E.S., 2004, Kinshasa, p. 56.

Cette méthode a le mérite de restaurer le fil conducteur de l'histoire politique nationale, en dégagant le rôle de chacun des acteurs concernés dans une optique purement dialectique¹³. L'importance première accordée à cette méthode est la crise politique et le changement brutal des sociétés contemporaines. Ce choix se justifie aussi du fait que celle-ci est une science des sociétés politiques contemporaines et de l'actualité, et se constitue donc nécessairement autour du phénomène de crises, ruptures dont elle doit en premier lieu rendre compte, et qu'elle doit expliquer afin de mieux cerner leurs impacts et portées dans l'évolution de la société sous étude et de son processus politique¹⁴.

Elle nous permet de bien appréhender les problèmes des crises sociopolitiques dont l'une des causes phares est la problématique du mimétisme constitutionnel qui ronge une majorité des Etats africains, en général, et ceux d'Afrique subsaharienne, en particulier, en même temps elle prend en compte la réalité sociale, économique, culturelle et politique d'une société en crise permanente, et dont il est possible d'interroger les acteurs¹⁵. La crise sociopolitique des sociétés contemporaines constitue le champ d'investigation privilégié de l'histoire immédiate qui se penche sur « les formes concrètes de la crise que sont les révolutions, les coups d'Etat, les mutineries, les émeutes, les insurrections armées et toute autre forme de crise... Sa base méthodologique se fonde sur des relations qui s'établissent, sans relais, entre le chercheur et son objet d'étude.

Le contact ou le dialogue entre l'enquêteur et son interlocuteur se veut éminemment dialectique en vue de rendre compte de mouvement historique et les contradictions sous-jacentes ». En ce qui concerne la collecte des données, l'histoire immédiate recourt aux mêmes outils que ceux qui sont les techniques de collecte des données. En effet, dans le prolongement de cette méthode, nous avons constaté l'émergence de deux tendances d'analyse dont l'histoire du temps présent et la sociologie du quotidien.

S'agissant de l'histoire du temps présent, elle nous a servi de propulser des interrogatoires sur les faits historiques contemporains qui régissent notre monde actuel.

Cette tendance présente deux principes spécifiques ou de base qui ont pour objectif d'animer ce nouveau champ de recherche. Que l'on peut citer :

- l'engagement social du chercheur, savant ou historien et la fonction civique de la recherche ;
- le recoupement des informations des sources écrites et celles des sources orales (témoin et acteur).

En ce qui concerne la sociologie du quotidien, elle nous a servi à partir de son principal artisan, qui est celui de chercher à comprendre la dimension plurielle du social tout en scrutant des thèmes inhabituels relevant de l'imaginaire, de l'émotion, des effets et du sensible qui caractérisent le temps présent.

- Opérationnalisation de la méthode d'histoire immédiate en RDC

Les études comme la nôtre ont démontré comment le concept crise sociopolitique est au centre depuis l'avènement de l'indépendance politique, sur lequel vient se greffer la contrainte du choix et de difficultés sérieuses dans le champ d'application social et politique de la République Démocratique du Congo. Dans ce contexte, le mimétisme constitutionnel est étudié dans une société en crise, dont la contextualisation et le modèle demeurent purement congolais avec Benoit Verhaegen.

¹³ OMASOMBO TSHONDO J. (Sous la dir.), *Le zaïre à l'épreuve de l'histoire immédiate*, Karthala, 1994, Paris, pp.276-296.

¹⁴ VERHAEGEN Benoit., *Rébellions au Congo*, tome II, centre de recherche et information socio-politiques (CRISP), 1969, Bruxelles, p. 23.

¹⁵ MWAMBA Philémon et MAMBI Héritier., (Sous la dir.), *Terrain et exigences méthodologiques. Du choix d'un sujet de recherche aux résultats escomptés, un parcours indéfini*, Louvain-la-Neuve, Condé-sur-Noireau, 2016, p.50.

Cette contextualisation repose sur la correspondance entre le passé et l'esprit collectif qui le reconduit. Dans son application, la méthode de l'histoire immédiate nous aura permis d'analyser l'historicité de la société congolaise, de l'histoire constitutionnelle, de ses acteurs depuis l'accession du pays à la souveraineté tant nationale qu'internationale avec comme conséquence l'impréparation manifeste de l'élite politique, capable d'assurer la relève afin d'intégrer les instances de décisions nationales et internationales.

A chaque fois qu'il y avait rupture du processus par l'avènement d'un nouveau régime, il y avait aussi, une nouvelle constitution calquée sur mesure et recommandation du Président de la République et ses dignitaires, tel était le cas avec la deuxième république du Président Mobutu, que l'on peut parler du phénomène de «constitutionalisme sélectif»¹⁶. C'est aussi l'illustration de la troisième république avec la constitution taillée sur mesure des prérogatives et avantages aux politiques tenant du pouvoir à la hauteur d'engendrer les crises dans l'arène politique et sociale congolaise.

La justification de l'histoire immédiate comme méthode dans cette rédaction est certainement liée au constat des crises à répétition sous toutes leurs formes en République Démocratique du Congo, partant du repère historique depuis son accession à l'indépendance jusqu'à ce jour. Nous pouvons observer primo, la crise entre Kasa-vubu et Lumumba, à partir de l'interprétation des articles 8 et 22 de la loi fondamentale. Secundo, Mobutu et Tshisekedi autour de l'appartenance bicéphale entre la fonction du Président de la République et le fondateur du parti unique, entre la fonction publique et le militantisme au parti. Tertio, la problématique de l'interprétation de l'article 70, 71 de la constitution du 18/02/2006... tel que modifié à ce jour, dont la teneur consistait à protéger le pouvoir d'un seul individu.

Cette méthode nous a permis aussi, de comprendre de manière particulière, la réalité sur la question du mimétisme des régimes, systèmes, mode de gouvernance et modèle de constitution africaine importée auprès de certaines puissances étrangères considérées comme types référentiels; tout en excluant le clivage des inadéquations qui entourent chaque pays importateur. Or, cette pratique fâche la réalité interne et produit la perpétuation de crises sociopolitiques.

3.2. Techniques de recherche

Dans le cadre de cette étude, nous avons utilisé les techniques à la fois vivantes¹⁷ et non vivantes¹⁸. Parmi les techniques vivantes, nous avons l'observation directe, l'entretien et l'enquête par questionnaire. Celles-ci nous ont aidé à percevoir les attitudes des acteurs, à déceler, le motif réel de leur décision, au-delà de celui exprimé et à étudier leurs opinions selon leur office.

¹⁶ Constitutionalisme sélectif, nous entendons l'opération qui consiste à interpréter de manière sélective et intéressée les dispositions constitutionnelles en ne s'appuyant que sur celles qui sont favorables à la cause qu'on défend sans se préoccuper de connaître l'esprit et les valeurs véhiculées par le texte constitutionnel. Nous avons vécu cette situation un moment dans l'histoire politique de la République Démocratique du Congo, d'où le Président Joseph Kabila était fin mandat ; la cour constitutionnelle avait interprété l'article 70 alinéa 2 de la constitution du 18 Février 2006 qui stipule ce qui suit : « A la fin de son mandat, le Président de la République reste en fonction jusqu'à l'installation effective du nouveau Président élu ». Cet article a suscité des remous au sein de cosmos socio-politique congolais allant jusqu'à chercher l'interprétation de la cour constitutionnelle pour atténuer la tension causée par celle-ci. Nous avons remarqué que cette interprétation ne répondait ni à aucune logique partant de l'esprit et la lettre de cet article. Ingénierie sociale : Concept utilisé dans la réflexion de DARBOND D., « *A qui profite le mime ?* », le harmattan, Paris, 1993, p.119. Ce terme est employé pour signifier une sorte de système ou régime politique externe ayant pour vocation à s'insérer dans un autre environnement étranger par le biais des autorités afin de faire prévaloir leur volonté.

¹⁷ MUYUNGA Manango., Les manifestations de rue à Kinshasa pendant la période de transition (1990-1997) contribution à l'étude des comportements politiques protestataires, Mémoire de DES, SPA, Unikin, 2008-2009, p.65.

¹⁸ GOODE, j.w., cité par SHOMBA Kinyamba., *Méthode de la recherche scientifique les ficelles de captage et les logiques d'analyse des données*, PUK, 2012, Kinshasa, p.54.

Concrètement, l'observation directe a été utile dans la phase des phénomènes de la vie politique et sociale, qu'il s'agisse des acteurs politiques, des crises politiques, des discours ou autres manifestations politiques, il est nécessaire de noter que chaque fait politique revêt une signification, un sens et une rationalité, qu'il faut tenter de décoder et de comprendre.

Cette technique nous a été utile au travers des émissions radio-télévisées suivies en diffusion, soit en rediffusion, les notes prises après les principaux événements étant donné que nous étions déjà dans la filière de recherche.

Quant à l'entretien, celui-ci nous a permis d'entretenir librement des personnes-ressources, des acteurs politiques, des analystes politiques qui ont participé, soit à la gestion de ce pays, soit à la rédaction de l'histoire sociopolitique de la RDC. A partir des entretiens, on peut s'efforcer de reconstruire la logique subjective des acteurs politiques, les mécanismes qui déterminent les jeux d'intérêts ou des influences lesquels sont en contradictions permanentes.

Dans le registre, ces techniques non vivantes, nous avons principalement les techniques documentaires.

Outre ce premier point et la conclusion, la présente dissertation comprend aussi deux autres points, à savoir : élaboration du champ théorique et conceptuel de l'étude ; analyse et la présentation des résultats de la recherche.

II. ELABORATION DU CHAMP THEORIQUE ET CONCEPTUEL DE L'ETUDE

Le savant doit d'abord définir les choses qu'il traite afin que l'on sache bien de quoi il est question¹⁹. Cette première partie passe en revue un certain nombre de théories, de concepts et expériences d'autres Etats, auxquels nous nous sommes référés dans cette étude en vue de faciliter la compréhension. Il ne s'agit pas simplement de préciser le sens de ces concepts, mais aussi de les circonscrire dans un champ d'étude plus large, notamment celui du mimétisme constitutionnel et des crises sociopolitiques, ainsi que de relever les problèmes suscités par ces derniers dans leur application pratique en République Démocratique du Congo.

En d'autres termes, dans les domaines des sciences sociales, les faits sociaux peuvent parfois revêtir plusieurs formes, les termes d'analyses prennent souvent des connotations contradictoires. Pour la meilleure saisie de la réalité sociale, il est exigé du chercheur, la définition des concepts usuels et la mise en chantier d'un cadre théorique nécessaire pour rendre compréhensives, les analyses des faits, leurs interprétations et leurs explications.

Il s'agit des concepts suivants : mimétisme, constitution, crises, Etat de droit, Changement politique, patrimonialisme constitutionnel, néo-patrimonialisme et acteurs.

A la lumière de ces concepts, nous dégagons les causes hétéroclites de crises sociopolitiques de l'Etat Africain post colonial en général, la République Démocratique du Congo en singulier confrontée à une série d'épreuves qui font d'elle un Etat effondré après plus de soixante ans d'indépendance nationale et internationale.

Cette cacophonie entre les textes constitutionnels et les sociétés africaines apparaît d'emblée l'une des causes essentielles de la crise de l'Etat en Afrique du simple fait que jusqu'ici, la quasi majorité des Etats africains n'ont pas encore développé du point de vue constitutionnel un régime original. Ils se rattachent à l'un ou l'autre modèle en vigueur, plus large est que la plupart d'entre eux sont des « régimes hybrides », si non mouvants et incertains, car il n'est toujours pas facile de les situer constitutionnellement parlant.

¹⁹ DURKHEIM, E., cité par BOULANGER, B, *in la recherche en sciences sociales*, Paris, éd. COP, 1970, p.17.

Bref, il est question de donner des orientations à la fois théoriques et pratiques ; lesquelles nous permettront d'avoir la même appréhension des termes utilisés et de l'objet d'étude.

2.1. Du cadre théorique de l'étude

Deux concepts préoccupent notre étude, crises sociopolitique et mimétisme constitutionnel sont justifiés par la théorie du changement politique de l'auteur, politologue Américain Samuel Huntington.

En effet, l'Afrique subsaharienne, plus particulièrement la République Démocratique du Congo, les textes constitutionnels sont souvent utilisés comme des écrans du conformisme constitutionnel international afin de camoufler le despotisme d'un pouvoir ou d'un régime. Ces constitutions servent à canaliser l'obéissance des gouvernants, à s'assurer par ce vernis, la légitimité et la crédibilité internationale (la communauté internationale), en lieu et place de limiter les pouvoirs des gouvernants, de protéger et de garantir les libertés publiques.

2.1.1. Du modèle explicatif et justificatif de la théorie du changement politique

La théorie de changement politique est l'œuvre du politologue américain Samuel Huntington, apparue à l'apogée de la dictature en Afrique²⁰ et en Amérique, vers les décennies 80-90, pour servir de modèle d'analyse et d'explication de la réalité politique de ce moment²¹. Ce sont les concepts de transformation, de remplacement et de transplacement. Chaque concept constitue un modèle d'explication de la réalité politique²².

Parlant de la RDC, Mwayila Tshiyembe est plus clair et explicite en ces termes : « la RDC est une imposture sociologique, constitutionnelle et politique, poussée jusqu'à la caricature par les oripeaux du droit constitutionnel et droit international en tant que fiction juridique, au sens propre comme au sens figuré ». ²³ D'où, elles sont vidées de toute substance, ces constitutions de façade, objet intemporels et historiques, s'avèrent être des coquilles vides et des paniers à crabes, non intériorisées par les acteurs ; Il ya donc rejet et réinterprétation opportuniste qui provoquent des crises socio-politiques à répétition auprès des Etats importateurs, telle que la République Démocratique du Congo.

2.1.2. Piliers essentiels de la théorie du changement politique

La théorie nous présente deux piliers essentiels, à savoir : l'Etat et la crise.

L'Etat en Afrique est étroitement lié à la crise du fait que ces Etats sont nés dans une réalité des révolutions, des coups d'Etat ou d'émeutes, soit encore par l'octroi d'une reconnaissance par la métropole des limites géographiques et d'une constitution calquée à l'image du parrain occidental.

- L'Etat en tant pilier essentiel de la théorie du changement politique

Créé de manière arbitraire par des puissances coloniales pour assouvir leurs intérêts, l'Etat moderne Africain, tout comme Congolais a été institué sans tenir compte, ou quasiment pas des particularités ethniques, sociologiques, linguistiques, économiques ou géographiques des autochtones du terroir. A la création de l'Etat, on aussi ignoré l'aspect responsabilité et participation politique, car seuls les fonctionnaires coloniaux devraient l'assumer. Pour des raisons politiques, les autorités coloniales hésitaient de promouvoir l'indépendance constitutionnelle en dehors de la mime de la tutelle immédiate de l'Etat.

²⁰ Perestroïka : concept d'origine russe qui signifie restructuration ou reconstruction du système économique, social et politique afin de passer à la modification des mentalités dans le sens de l'efficacité et d'une meilleure circulation de l'information en URSS, entreprise par son Président Mikhaïl Gorbatchev en 1985.

²¹ CUBERTAFOND Buschmann., *Le nouveau droit constitutionnel*, Harmattan, Paris, 2008, p.78.

²² MULUMBATI NGASHA., *Introduction à la science politique*, 2^{ème} Africa, Lubumbashi, 2006, p.66.

²³ MWAYILA TSHIYEMBE., « Quel mode de redistribution du pouvoir pour le Congo de demain ? », Conférence tenue en Afrique du Sud, le 12/Octobre/2003

Tel qu'on connaît aujourd'hui en Afrique, l'Etat est la résultante de la rencontre entre l'occident et le continent. Il a été introduit en tant que « corps étranger ». Ses missions d'abord civilisatrices, ensuite développementalistes, ont connu des mutations au gré des conjonctures sociopolitiques, constitutionnelles et économiques nationales et internationales.

En effet, l'Etat Africain a toujours été et demeure au confluent de deux courants qui l'influencent significativement. Le premier (externe) est caractérisé à ce jour par l'universalisation des valeurs, la mondialisation de l'économie, l'abattement des frontières traditionnelles de l'Etat et la désapprobation des valeurs autochtones des colonisés...Le deuxième s'apparente à un refus, un rejet de l'Etat par diverses couches sociopolitiques dus à l'incapacité de celui-ci à assurer ses tâches régaliennes.

Il est de plus en plus évident aujourd'hui en RDC que, l'Etat congolais fut une réalité juridique avant le droit international (question de souveraineté), il n'était pas nécessairement une réalité empirique de fait national à l'avènement de l'indépendance. L'indépendance a donc creusé un fossé entre la légitimité internationale et la précarité interne de la RDC comme jeune Etat démocratique.

- **La crise en tant que pilier essentiel de la théorie du changement politique**

La crise, un concept polysémique. Souvent présentée comme un moment important, grave et parfois décisif dans la vie d'une institution. Elle reflète aussi l'inadéquation manifeste entre l'organisation d'une institution politique et publique et la réalité. Souscrire la crise comme pilier essentiel de la théorie du changement politique, elle doit obéir à l'ingénierie sociale et politique.

En effet, pour la crise en RDC, les indicateurs restent et accusent une complexité prudente et doit, pour assurer son développement politique, surmonter une série des crises, notamment, la crise d'identité, la crise de légitimité, la crise de pénétration, la crise de participation, la crise d'intégration et la crise de distribution. Il convient de faire remarquer ici que ces six crises ne se présentent pas partout dans le même ordre ; leur succession obéit à un rythme qui varie selon la nature des sociétés et qui doivent être repérées par l'analyse distincte.

Après un passage approfondi d'analyse de cette notion, la crise d'identité apparaît la plus-value pour une meilleure théorisation de notre étude, car elle lie l'urgence de susciter, au sein d'une population donnée, un sens profond de son appartenance, de sa nature authentique, de son identité ou âme nationale et donc de produire chez chaque individu, un sentiment durable d'assumer l'identité d'appartenir à sa communauté territorialement délimitée.

. Ainsi, pour notre étude qui porte sur le mimétisme constitutionnel et crise sociopolitique, que ce postulat de *crise identité rencontre notre aspiration, dans la mesure où l'identité est en perpétuelle construction*, et demeure un produit de l'histoire d'un peuple qui doit se construire à partir de gloires communes dans le passé et d'une volonté commune dans le présent.

2.2. Du cadre théorique de l'étude

2.2.1. Du concept Crise

La crise renvoie à l'idée de perturbation, l'idée d'incertitude et de désordres, le jeu de blocage, de déblocage et de réblocage, l'idée de déclenchement d'activités de recherche de solutions à la crise²⁴.

Une période de crise signifie généralement une aggravation dans l'évolution des évènements, des choses et des idées, parce que l'état antérieur n'est plus adapté à la

²⁴AKELE-ADAU'GUERRE., « La crise et développement à la quête de la bonne gouvernance », in *Congo-Afrique, juin-juillet, aout*, 2004, N°356, p. 339.

nouvelle situation. Il y a une rupture entre un état ancien et un état nouveau à définir, à créer, à inventer²⁵.

Etant donné que le fondement même de la sociologie politique est la réalité telle que le pouvoir est toujours à double visage : il est à la fois oppresseur et intégrateur. Il s'agit du phénomène que Duverger a appelé « la dialectique des antagonismes et de l'intégration »²⁶.

2.2.2. Du concept mimétisme

Du verbe mimer qui signifie copier ou encore imiter une action, un sentiment ou une attitude par le biais d'une technique qui relève du comportement d'un individu, de son entourage plus au moins par inconscience²⁷. C'est aussi un mécanisme du comportement humain qui consiste, pour l'enfant en particulier et l'homme en général, à imiter son entourage.²⁸

La notion du mimétisme peut revêtir plusieurs sens²⁹. Elle peut consister, dans le règne animal ou végétal en une capacité à se confondre avec des éléments d'une autre espèce, mais il peut aussi s'agir d'une reproduction involontaire du comportement d'autrui. Ramené à la matière constitutionnelle, on pourrait définir le mimétisme comme la transposition d'une Constitution d'un Etat vers un autre Etat, une exportation plus ou moins consciente et plus ou moins complète.

Le mimétisme apparaît comme un mode particulier d'ingénierie sociale, caractérisé par l'importation concrète ou diffuse, plus ou moins massive, de technologies institutionnelles externes, extirpées de leur environnement géniteur, arbitrairement reconstruites et modélisées, à travers les codes propres des exportateurs et importateurs et ayant vocation à s'insérer dans un autre environnement³⁰.

Justification pratique du mimétisme constitutionnel

Cette approche initiale sera complétée par une confrontation du texte aux réalités sociales, qui permettra d'éclairer la problématique du mimétisme sous l'angle de la pratique du pouvoir étatique, dans l'interprétation comme dans les transformations ultérieures de la loi.

Assez rapidement, à la suite des crises internes et d'options socialistes ou socialisantes, les constitutions sont révisées et adaptées, on recherche une simplification des structures, au nom de l'efficacité et de l'austérité, tout en maintenant les principes de base de la démocratie libérale (déclaration de droits de l'homme dont certains sont confirmés dans le texte même de la constitution, séparation des pouvoirs, immunités parlementaires, principes représentatifs et suffrage universel).

III. ANALYSE ET PRESENTATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE

L'histoire de la République Démocratique du Congo a démontré noir sur blanc que le Kongo avait d'ores et déjà atteint un niveau de développement politique élevé à l'instar du royaume Kongo, qui, au 13^{ème} siècle déjà entretenait des relations diplomatiques d'égal à égal avec le Portugal et autres Etats du monde, plus pressent, avoir un représentant au saint siège (Rome).

²⁵Toupie.org-La crise: <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Crise.htm>, Consulté le 06 décembre 2019, à 10heurs.

²⁶ DUVERGER Maurice., *Sociologie politique*, PUF, Paris, 1968, p.29.

²⁷ Jean du Bois de GAUDUSSON., « Quel statut constitutionnel pour le chef d'Etat en Afrique ? », in le nouveau constitutionnalisme, Mélanges en l'honneur de Gérard CONAC, Paris, LGDJ, 2001.

²⁸ HESSELING G., « La réception du droit constitutionnel en Afrique trente ans après : quoi de neuf ? », in *Africa. A l'Ouest for autochthonous principles*, Sanders Institut, Rotterdam, 1996, pp. 33-47.

²⁹ S. BOLLE, « Des constitutions made in Afrique », Communication au VI^o Congrès français de droit constitutionnel, Montpellier, 9, 10, 11 juin 2005.

³⁰ DARBON Dominique., *Les politiques du mimétisme institutionnel: Entre la greffe et le rejet*, le Harmattan, collection « logiques politiques », Paris, 1993, p.119.

Cette société n'a nullement connu une organisation constitutionnelle à l'image des occidentaux pour se développer, moins encore question d'intégrer la communauté internationale soit dans le souci d'avoir une quelconque reconnaissance internationale auprès des autres Etats du monde, bien au contraire, sa singularité culturelle, civilisatrice, obscurantiste, politique et religieuse a fait du Kongo une force politique de l'époque parmi tant d'autres.

Le deuxième point, s'est appesanti sur la question de l'évolution des jeux et enjeux sur les différentes perceptions d'acteurs en matière des crises sociopolitiques corollaires aux inadéquations constitutionnelles, mais aussi sur les éléments qui accompagnent cette importation constitutionnelle du modèle occidental au Congo

Lorsqu'il fallait prendre position sur la solution à préconiser pour le cas de la République Démocratique du Congo, et après que nous nous sommes rendu compte de la complexité de la question en examen, nous nous sommes engagés à dégager des constances dans la réaction de nos enquêtés sur cette recherche. Celles-ci ont gravité autour de la nécessité de se prendre en charge et de s'assumer (38,6%), et l'instauration du patrimonialisme constitutionnel et authentiquement congolais (30%).

Lorsque nous fixons nos regards et idées sur la problématique de caricature constitutionnelle en Afrique et au Congo ainsi que ses effets corollaires (crises sociopolitiques récurrentes, mutineries, culte d'acculturation) sur le vécu quotidien des sociétés contemporaines, telle que la nôtre, cependant notre observation s'est vu interpellée par un autre fait très peu perceptible dans le champ sociopolitique congolais néanmoins présent et agissant depuis l'accession du pays à la souveraineté nationale et internationale.

A l'issue de nos investigations, il se dégage que tous nos enquêtés sont conscients, voire très attentifs de l'ampleur de ce phénomène du mimétisme constitutionnel.

Il s'agit bien du mimétisme constitutionnel dans le fonctionnement de l'Etat. Tout compte fait, la diversité des situations des moyens mobilisés pendant cette période sous examen, nous nous sommes de manière isolée posé la question de savoir si nos enquêtés étaient aussi attentifs à ce phénomène.

Ce faisant, nous avons tenu à associer nos enquêtés à la compréhension et à l'explication que l'opinion nationale entend donner à ce concept. Deux grandes tendances se sont dégagées. La première tendance estime que le mimétisme constitutionnel est un concept aux contours flous qui voudrait réguler et fidéliser les relations entre les puissances impérialistes et pays colonisés (53,9%).

La deuxième tendance, pour sa part, pense que le mimétisme constitutionnel est un nouvel ordre institutionnel mondial qui s'articule autour des valeurs et références calquées et partagées par les colonisés partant du modèle copié des constitutions et textes de colonisateurs (24,4%).

2.1 Comment sortir du mimétisme constitutionnel en RDC?

Étonnement, voire exclamation profonde, néanmoins pas servilement comme les moutons de panurge. Sur le plan des principes, l'on pourrait retenir les dispositions fondamentales liées à la souveraineté des Etats, la défense des droits de l'homme, à l'institutionnalisation du pouvoir et non sa personnalisation, etc. mais dans le fond, l'Afrique devrait repenser son propre modèle d'Etat, de la constitution, de la démocratie et donc du développement afin de matérialiser un Etat patrimonialisé et ou/néopatrimonialisé.

Logiquement, les Africains en général et les Congolais en particulier doivent chercher leur propre modèle ou source d'inspiration des textes qui régulent le fonctionnement de l'Etat. Les auteurs occidentaux et locaux de grande renommée comme Thierry MICHALON (Quel Etat pour l'Afrique), Jean François BAYART (l'Etat en Afrique,

la politique du vente), Bertrand BADIE (l'Etat importé), Achille MBEMBE (sortir de la grande nuit), À quoi servent les constitutions africaines ? (J.F. GONIDEC), et une des plus grandes figures des auteurs congolais MABIKA KALANDA (remise en question, base de la décolonisation, 1967)... ont plaidé chacun pour la réinvention d'un Etat africain moderne authentique. C'est autant dire qu'existe une corrélation entre l'Afrique réelle faite des villages, lignages, tribus, ethnies, caste, éducation et instruction de valeur ancestrale et l'Afrique officielle faite des institutions de type moderne (Thierry MICHALON), partant de ces hypothèses, nous constatons que la plupart de ces auteurs embrassent la thèse du néopatrimonialisme (Etat et Constitution).

En léguant à l'Etat Indépendant du Congo, les caractéristiques qui sont les siennes aujourd'hui, Léopard II l'a promu au rang des grandes puissances africaines mais à une condition : que cet Etat concilie ses composantes autochtones aux menus importés afin d'harmoniser ses diverses hétérogénéités qui peuvent susciter la résilience des peuples autochtones face aux colons³¹.

- Bâtir un Etat-nation ou Etat multinational en RDC: le conformisme occidental en question

Face à la société plurale, la crise prend sa source dans l'incompatibilité et l'irréductibilité des modèles de l'Etat-nation (unitariste, institutionnaliste, homogénéisant, individualiste), et de l'Etat multinational dit segmentaire.

Persuadé que l'Etat-nation est un modèle de modernité politique suranné, il suffit, pour s'en convaincre, d'observer la dynamique de construction politique de l'union européenne, bastion qu'il en est de l'Etat-nation, où le processus d'intégration régionale externe ou internationale et d'interdépendance globale d'une part, et l'activation structurelle-fonctionnelle des acteurs sous-nationaux, territoriaux d'autre part, tout en soulignant la profondeur des mutations de l'Etat et de la nation en cours.

La matérialité de la préséance entre l'Etat et la Nation remonte de la conception africaine et celle Occidentale.

La conception africaine affirme que la nation précède l'Etat. Cela revient à dire que d'après cette conception (africaine), les nations ont existé avant la création de l'Etat. Etat, attendu comme régulateur de la société moderne. Ces nations ont en commun le vouloir vivre en commun, surtout une capacité socio-historique, collectivement rassemblée par les peuples, à un moment historique donné de leur évolution, en unissons, faisant face aux défis qui se posent à leur destin commun. Et, c'est par cette ferme volonté collective que viendra ou surgira par la suite l'organisation de la société moderne par un organe suprême appelé Etat.

A l'opposé, la conception occidentale précise que l'Etat se pointe devant la nation. Pour elle, il est évident que la cohérence se trouve dans une logique institutionnelle, par après ce monde va de plus en plus se rapprocher afin de créer une nation. Fondée sur le modèle de Dieu qui préexiste à ses créatures, l'institution préexiste à ses fonctions. Ce qui explique, l'Etat comme personne morale existait bien avant l'arrivée des peuples.

En ce qui concerne la RDC, le peuplement du Congo est l'une des plus grandioses épopées de l'histoire de l'humanité. Mosaïque culturelle de plus de 22 millions d'habitants aujourd'hui, ce grand pays regorge des populations d'origine et de culture diverses.

³¹ LUKOKI MAVOKA., « Le fédéralisme comme instrument d'intégration et de développement » in MABIALA MANTUBA (Sous la direction de), *Fédéralisme, ethnicité et intégration nationale au Congo/Zaire*, IFEP, Kinshasa 1997, pp. 93-99.

Notons que JAN VANSINA dit qu'il est impossible en 1900 de dénombrer toutes les cultures congolaises. Pour raison d'opérationnalité, il regroupe les différentes cultures en ères culturelles elles-mêmes regroupées sous quatre titres³² :

- Les cultures des savanes du Nord (peuple de l'Oubangui, peuple de l'Uélé) ;
- Les cultures de la forêt : (pygmées chasseurs de la forêt, peuple de la cuvette, peuple des régions Itimbiri-Ngiri, Bales-Komo, Maniema) ;
- Les cultures des savanes du Sud : (les Kongo, peuple du Bas-Kasaï, du Kasaï-Katanga, région lunda, Tanganyka-Haut Katanga) ;
- Les cultures pastorales de l'Est congolais : (Bantou interlacustres du Kivu, peuple du Nord-Est).

Le peuple, réalité sociologique, n'est jamais celui en qui les régimes placent les sièges du pouvoir. Dans tous les systèmes politiques, le peuple est toujours une construction de l'esprit. Elle peut être plus ou moins proche de la réalité sociologique mais elle s'en distingue toujours par quelque côté... cette observation d'évidence oblige à déterminer la nature et la connaissance de ce peuple dont la volonté est universellement placée à l'origine du pouvoir³³.

En outre, même si les manipulations des juristes étaient condamnables, il resterait que, spontanément, le peuple n'est pas politiquement ce qu'il est sociologiquement. Dès qu'il cherche à s'exprimer sur le plan politique, il n'est plus la même foule indifférenciée.

De différentes interprétations de la notion de peuple, transparaissent deux qui peuvent être plus ou moins proches de la réalité. Il s'agit de peuple-nation et de peuple-réal. Le premier qui sert de base à l'idée de souveraineté a été imaginé par les publicistes au XVII^{ème} siècle et consacré par les constituants français de 1789. Cette construction entend par peuple, une collectivité dont on a retranché tout ce qui distingue, divise ou assimile à l'entité nationale une collection d'individus également abstraits, puisqu'on ne retient comme titre à leur participation à l'être nationale que leur égale nature humaine.

Aujourd'hui, cette conception du peuple-nation ne correspond plus à la réalité. La France elle-même, auteur de cette conception (les Jacobins) ne s'y prête plus de nos jours. La France est une, mais elle est diverse telles que le démontrent les revendications autonomistes de l'île de Corse, ou les revendications en reconnaissance de l'identité bretonne ou basque. Le Belgique, la mère-patrie elle-même, a ses Wallons et ses Flamands autour de la région Bruxelloise. La Grande Bretagne a son Irlande et ses Pays des Galles autour de l'Angleterre, etc.

Comme on peut le constater, l'Etat-nation appartient au passé, et ne donc plus servir de repère à toute politique des populations en République Démocratique du Congo. La RDC n'a jamais été une Nation. Certes, un siècle d'histoire commune a posé les jalons d'un sentiment d'appartenance au grand ensemble congolais, mais la question qu'il convient de se poser est de savoir à quoi servirait l'expérience de l'Etat-nation au Congo de notre époque lorsque nous observons ses limites en deux siècles l'expérimentation en Occident (mimétisme). Il nous semble donc à ce stade que la RDC, pour son progrès socio-politique et économique, devrait se réconcilier avec sa nature sociologique, anthropologique, patrimoniale et celle d'un véritable Etat multinational³⁴, à l'instar de la Chine.

³² Isidore NDAY WELL., *Nouvelle histoire du Congo, des origines à la république démocratique*, collection, histoire Afrique Edition, Bruxelles, p. 582.

³³ BURDEAU Georges., *Manuel de droit constitutionnel et institutions politiques*, Vingtième édition, LGDJ, Paris, 1984, p.23.

³⁴ KANDA MUBAYA., D'après une longue discussion avec le Professeur Greg MUKENDI, le 23/10/2021 à son bureau de travail. Suivant nos recherches et débat avec le professeur sur ce concept, il s'ensuit que l'Etat multinational est un Etat fédérateur de toutes les nations, de toutes les langues, de toutes les religions, de tous MES-RIDS, n°128, Mai - Juin 2023

CONCLUSION

La présente étude porte sur le mimétisme constitutionnel et crises sociopolitiques en République Démocratique du Congo. Elle a particulièrement examiné l'expertise et la perception, les enjeux et les perspectives.

Pendant plus de six décennies à ce jour, les acteurs politiques ont perpétué un ordre mimétique de modèle de gestion d'Etat, de la constitution héritée de pays colonisateur sans pour autant parvenir à permuter la nature du système politique du pouvoir colonial afin de tracer de nouvelles lignes d'orientations pouvant incarner les « desideratas » des populations et de toutes ses sensibilités tout en tenant compte des valeurs autochtones absolues.

Tout part du paternalisme belge dont la première constitution était l'émanation du parlementarisme belge. Il s'agira pour nous de soutenir la thèse du patrimonialisme constitutionnel, qui prône la refondation de bases constitutionnelles purement authentiques de l'Etat et réversion de l'homme congolais. Dans ce sens, elle défend l'assimilation d'inspiration importée, recette imposée de l'extérieur et préconise la capacité de Congolais à créer, sinon à recréer un nouveau Congo conformément à sa nature et dans sa profondeur de la diversité culturelle, dans le strict respect des valeurs autochtones.

Nous l'avons constaté, le rôle des élites locales dans ce processus aura été, de produire servilement les modèles constitutionnels occidentaux à l'instar des moutons de panurge, sans trop s'interroger sur les dessous des cartes, des dispositions calquées au modèle euro-américain.

En effet, en République Démocratique du Congo, le fait colonial nous a dépouillé d'une grande partie de nos « identités-nationales », qui nous auraient informé sur le sens à donner à nos hiérarchies ainsi que les moyens de les appliquer dans la survie des groupes. Le seul espoir qui nous reste Dieu merci !, se trouve dans la survivance de quelques structures traditionnelles notamment le groupement, la chefferie et le secteur dans une certaine mesure. C'est vers là qu'il faut tourner nos regards pour tirer les enseignements nécessaires, rattachés à la pratique démocratique, la stabilité constitutionnelle et la culture politique à travers les différents legs institutionnels du passé colonial pour le bon fonctionnement de notre Etat.

De ce qui précède, notre analyse envisage la réappropriation du processus de reconstruction de l'Etat et la problématique de la colonisation de la République Démocratique du Congo dans le contexte de dépendance pressentie sur le plan politique, économique, financier et culturel patent par les Congolais eux-mêmes.

Tout en affirmant la forte présence du caractère mimétique dans notre constitution, il convient de noter que la théorie du patrimonialisme constitutionnel implique le retour aux équilibres fondamentaux des piliers traditionnels et culturels pour autant qu'il soit lucratif et positif pour l'homme et la société congolaise. Cette théorie nous permettra de mettre fin à la longue crise d'identité purement authentique qui plane depuis les premières heures d'indépendance, car sans nul doute, le développement politique ne peut intervenir que lorsque l'Etat est le reflet de la société originaire dont sa structuration est le produit de ses fils et filles. Pour avoir torpillé expressément ses repères culturels et historiques dans le but d'imposer un pouvoir civilisateur et constitutionnel importé de grandes puissances, il y a fort à parier que les mêmes causes produisent les mêmes effets. Voilà pourquoi nous plaçons pour la refondation de l'ordre constitutionnel congolais, dans sa dimension stratégique-axiologique, c'est-à-dire beaucoup plus miser sur les acteurs de la société, en général, et de l'homme en particulier. Cette refondation voudrait corriger les ratés, les

les terroirs, de tous les us et coutumes, etc. dont il a le devoir de garantir la survie, par son œuvre de connaissance, d'investissement et sécurité.

inadéquations et les hérésies observées dans le quotidien de la société congolaise après l'avènement d'une nouvelle constitution.

Par conséquent, la RDC doit nécessairement faire la paix avec ses origines patrimoniales constitutionnelles avant de penser à introduire un système constitutionnel néo-patrimonialiste face à une situation complexe, nous avons l'obligation de prendre nos responsabilités et nous assumer en tant que pays historique et souverain.

Le mérite principal accordé à cette théorie est précisément dans sa contenance d'authenticité et la prise en compte des valeurs culturelles, sociales, économiques et politiques dans la rédaction d'une constitution, mais aussi, le patrimonialisme constitutionnel protège les acquis et la colonne vertébrale autochtones d'une société.

Ces éléments dégagés n'ont pas la prétention d'être exhaustifs, ils exigent de développement plus objectif et plus fouillé. Nous nous mettons donc à la disposition du monde de la recherche pour s'y percher davantage dans le respect strict de la relativité scientifique. Bref, dans cette recherche, c'est le terrain, l'observation directe et les paradigmes scientifiques qui ont commandé nos interprétations, nos compréhensions et nos explications.

BIBLIOGRAPHIE

- AKELE-ADAU'GUERRE., « La crise et développement à la quête de la bonne gouvernance », in *Congo-Afrique*, juin-juillet, août, 2004, N°356.
- BADIE, B., *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, Paris, 1992, p. 193.
- BOLLE S., « Des constitutions made in Afrique », Communication au VI^e Congrès français de droit constitutionnel, Montpellier, 9, 10, 11 juin 2005.
- BONGELI YEIKELO YA ATA Emile., « L'Etat-bébé » in *analyses sociales*, volume IX, numéro unique, Janvier-Décembre, 2004.
- BURDEAU Georges., *Manuel de droit constitutionnel et institutions politiques*, Vingtième édition, LGDJ, Paris, 1984.
- CUBERTAFOND Buschmann., *Le nouveau droit constitutionnel*, Harmattan, Paris, 2008.
- DARBON Dominique., *Les politiques du mimétisme institutionnel: Entre la greffe et le rejet*, le Harmattan, collection « logiques politiques », Paris, 1993.
- DARBOND, D., « *A qui profite le mime ?* », le harmattan, Paris, 1993.
- DURKHEIM, E., cité par BOULANGER, B, in *la recherche en sciences sociales*, Paris, éd. COP, 1970.
- DUVERGER Maurice., *Sociologie politique*, PUF, Paris, 1968.
- GAUDUSSON Jean du Bois de., « *Quel statut constitutionnel pour le chef d'Etat en Afrique ?* », in le nouveau constitutionnalisme, Mélanges en l'honneur de Gérard CONAC, Paris, LGDJ, 2001.
- GOODE, j.w., cité par SHOMBA Kinyamba., *Méthode de la recherche scientifique les ficelles de captage et les logiques d'analyse des données*, PUK, 2012, Kinshasa.
- GRAWITZ Madeleine., *Méthodologie des sciences sociales*, Dalloz, 1999, Paris.
- HESSELING G., « La réception du droit constitutionnel en Afrique trente ans après : quoi de neuf ? », in *Africa. A l'Ouest for autochthonous principles*, Sanders Institut, Rotterdam, 1996.
- HOURQEBIE Fabrice., « Les sens d'une constitution vu de l'Afrique », titre II, septembre 2018, n°1, *autour du monde*, Paris, p.2.

- LUKOKI MAVOKA., « Le fédéralisme comme instrument d'intégration et de développement » in MABIALA MANTUBA (Sous la direction de), *Fédéralisme, ethnicité et intégration nationale au Congo/Zaire*, IFEP, Kinshasa 1997.
- MENY Yves, *Les politiques du mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet*, Harmattan, Paris, 1993.
- MULAMBU MVULUYA, F., *Systèmes Politiques Comparés*, cours dispensé en première licence SPA/Unikin, 2010-2011.
- MULUMBATI NGASHA., *Introduction à la science politique*, 2^{ème} Africa, Lubumbashi.
- MUYUNGA Manango., *Les manifestations de rue à Kinshasa pendant la période de transition (1990-1997) contribution à l'étude des comportements politiques protestataires*, Mémoire de DES, SPA, Unikin, 2008-2009.
- MWAMBA Philémon et MAMBI Héritier., (Sous la dir.), *Terrain et exigences méthodologiques. Du choix d'un sujet de recherche aux résultats escomptés, un parcours indéfini*, Louvain-la-Neuve, Condé-sur-Noireau, 2016.
- NDAY WELL Isidore., *Nouvelle histoire du Congo, des origines à la république démocratique*, collection, histoire Afrique Edition, Bruxelles.
- OMASOMBO TSHONDO J. (Sous la dir.), *Le Zaïre à l'épreuve de l'histoire immédiate*, Paris, Karthala, 1994.
- TSHIBUABUA Kudithshini Jacques., *Séminaire sur la méthodologie quantitative aux apprenants de troisième cycle en Sciences politiques et Administratives*.
- VERHAEGEN Benoit., *Rébellions au Congo*, tome II, centre de recherche et information socio-politiques (CRISP), 1969, Bruxelles.
- VERHAGEN Benoît., *Introduction à l'histoire immédiate essai de méthodologie Quantitative*, Duculot, 1974, Gembrux.